

## CONFERENCE

## Un innocent d'Outreau à Salon ?

Quelles conclusions tirer du fiasco d'Outreau ? La justice saura-t-elle se remettre en cause ? Pour en débattre, une conférence publique est organisée demain à 18 h 45, à Salon-de-Provence, en présence de Georges Fenech, député et ex-magistrat, membre de la commission d'enquête Outreau (*lire également en page 25*), de l'avocat Gilbert Collard, du père Dominique Wiel, un des acquittés et du neuropsychiatre Henri Amoroso. Le débat est organisé par le conseiller général UMP Philippe Leandri, président de l'association "Salon perspectives".

• Auditorium de l'Atrium, boulevard Aristide-Briand  
Salon-de-Provence ☎ 04 90 56 60 29 (de 15 à 18 heures).

## HOLD-UP

## Une bijouterie braquée à Marseille

Hier après-midi, deux hommes se sont attaqués à la vitrine de Frojo dans le 8<sup>e</sup> arrondissement de Marseille, à coups de masse couverte de clous, sous les yeux médusés des employés du magasin. Ils ont pu repartir avec des montres de luxe. Photo Franck PENNANT



## CORRUPTION

## Tramway de Nice : perquisitions chez Escota

Le siège de la société d'autoroute Escota a été perquisitionné et quatre de ses dirigeants ont été entendus, hier, dans l'enquête sur le marché présumé truqué du tramway de Nice. Deux anciens responsables de la société Thales ont également été interrogés à Paris. Il s'agit des suites des investigations concernant Dominique Monleau, ancien conseiller municipal de Nice écroué dans l'enquête en cours sur les conditions d'attribution de la maîtrise d'œuvre du futur marché du tramway et qui avait reconnu en octobre avoir été rémunéré pour une étude sur les liaisons radios d'Escota. Le service d'information d'Escota a confirmé, hier soir avoir fait "l'objet d'une enquête".

## MONTAGNE

## Risque d'avalanches dans les Alpes

Le risque d'avalanches sera important, aujourd'hui, dans les Alpes du Nord et du Sud (niveau 3 sur une échelle de 5), après les importantes chutes de neige survenues depuis lundi soir à partir de 1 000 m et qui s'accompagnent d'un vent fort. La couche de neige récente est épaisse, en moyenne 30-40 cm à 1 500 m, 40-50 cm à 2 000 m et pour les 48 heures à venir, l'instabilité sera forte. Cette situation concerne la Savoie, la Haute-Savoie, l'Isère et les Hautes-Alpes et crée des risques de dépôts spontanés d'avalanches, le vent du Nord ayant formé de grosses accumulations. Le risque au passage d'un skieur ou d'un randonneur est également important.

## JUSTICE

## Alain Prost attaqué par ses employés de maison

L'ancien champion de Formule 1 était convoqué, hier, devant le tribunal des prud'hommes d'Arles pour licenciement abusif

Le Professeur" est-il un mauvais patron ? Alain Prost, le quadruple champion du monde de Formule 1, l'homme au sourire charmeur et aux 51 victoires en Grand prix comparaisait, hier, pour une audience de conciliation, devant le tribunal des prud'hommes d'Arles, cité par deux de ses anciens employés de maison.

Cette "maison", superbe propriété de 650 m<sup>2</sup> habitables (neuf chambres autant de salles de bains, deux hectares de pelouse tonduë à l'anglaise...) est située à Eygalières, véritable nid de sérénité (et de vedettes) aux confins des Alpilles. Alain Prost en a fait l'acquisition en 1999 et y passe en moyenne 70 jours par an, avec ses proches et ses amis. Logiquement, pour assurer l'entretien de son mas, l'ancien champion se met à la recherche d'un couple de gardiens qui sera logé dans une dépendance attenante.

## "Comme un rêve..."

2000, c'est justement l'année où Serge et Annie Toussaint ont envie de changer de vie. Ils ont 50 et 51 ans à l'époque. Lui est chaudronnier, elle vendeuse. Consciencieux, habiles et travailleurs, ils décident de postuler. "C'était comme un rêve qui se réalise. Au début, je n'en dormais pas de la nuit. Je me demandais si j'allais être à la hauteur", explique Annie, la voix émue. Emu et sincère, Serge l'est aussi lorsqu'il explique sa



Serge et Annie Toussaint ont été, pendant cinq ans, gardiens et employés de maison avant d'être licenciés. Photo Frédéric SPEICHER

fierté de simplement marcher au côté du champion. "Quand j'allais le chercher à l'aéroport, c'est toujours lui qui conduisait au retour. Je me faisais conduire par M. Prost !", ajoute-t-il, le regard dans le vague. Tout se passe bien pendant trois ans... Jusqu'au jour où le couple demande à prendre quelques jours par semaine, voire les dimanches. Serge et Annie reçoivent comme toute réponse leurs lettres de licenciement avec avis d'expulsion. Cinq ans après, leur vie rêvée est devenue un cauchemar. Ils décrivent face à eux un homme froid, "difficile, le contraire absolu de l'image magazine". "La seule chose que

nous lui demandons c'est de nous payer les congés que nous n'avons jamais pris à son service". Alain Prost, suivi de son conseil parisien, a simplement déclaré avec le sourire que "sur une affaire comme celle-là, il n'était pas nécessaire de faire de commentaires". Chaque partie campant sur ses positions, "le Professeur et ses ex-employés se retrouveront à nouveau le 26 avril pour une audience publique cette fois-ci. Pour l'anecdote, hier, le président du tribunal a demandé un autographe au coureur automobile en pleine audience et sous les yeux des plaignants !

Sylvie PERES-LUGASSY

## Edwige Alessandri a "peur d'être jugée sur l'apparence"

Je suis normale, comme tout le monde. J'ai peur, tellement peur. Peur qu'on me juge sur l'apparence. C'est difficile de montrer des sentiments, de s'exposer. J'ai toujours l'impression de ne pas être comme il faudrait. Comme on voudrait que je sois. Alors je me suis blindée. C'est tellement difficile. Dans le box des accusés de la cour d'assises du Vaucluse, cette femme de 46 ans répond du meurtre de son mari Richard, tué dans son lit dans la nuit du 16 au 17 juillet 2000, à Pernes-les-Fontaines. Puis d'avoir modifié la scène du crime afin de faire croire à la venue d'agresseurs. Le couple, qui exploitait l'intermarché de Pernes, faisait figure de modèle. De deux personnes en symbiose malgré leurs caractères bien tempérés. Ils ne laissaient ainsi rien transparaître à l'extérieur de leurs disputes violentes. Des scènes qui, pour autant, n'ont jamais été accompagnées d'insultes ou de violences physiques.

Depuis mardi se dessine le por-

trait de l'accusée qui tente de lisser sa personnalité. De se fondre derrière l'image de son époux. Le docteur Tyrode ne s'y trompe pas et parle d'une dame "autoritaire", qui "ne lâche pas le morceau", "solidement établie au point d'être dure avec elle-même". Une dame qui "peut élaborer un système défensif en organisant un discours".

## Une audition sous hypnose annulée

La défense veut aller plus loin mais se trouve coincée par un pan de la procédure qui a été annulé : le juge d'instruction a obtenu l'annulation d'une audition sous hypnose de l'accusée qu'il avait lui-même ordonnée. Pour la défense, elle ne pouvait alors tromper qui que ce soit. Le docteur Tyrode, qui pratique l'hypnose "à dose homéopathique", ne peut concevoir que cette méthode soit utilisée sur le terrain judiciaire : "Il faut laisser cela au music-hall."

Il n'empêche que l'examen a eu lieu et qu'elle a pu reconstruire

une réalité après l'épreuve. Et cela expliquerait l'évolution des déclarations, insiste M<sup>e</sup> Simonin pour la défense. Au cours de cette journée, les experts psychologues ont évoqué la souffrance des enfants. De Brice, alors âgé de 12 ans et de Johann, fils d'un premier lit de Mme Alessandri, qui avait tout juste 18 ans. Un jeune homme qui, en garde à vue, a accusé sa mère avant de se rétracter. Les conditions de cette garde à vue seront l'occasion d'un débat avec les enquêteurs car il est établi qu'il a été privé de sommeil pendant 48 heures. Une privation qui, pour le psychiatre, provoque une "déstabilisation". Les débats se poursuivront aujourd'hui avec l'audition de nouveaux témoins qui ont côtoyé l'accusée, une voyante qui a "vu les agresseurs", la grand-mère maternelle qui aurait organisé la rétractation de Johann thode soit utilisée sur le terrain judiciaire : "Il faut laisser cela au music-hall."

Bruno HURAUULT

## ENQUETE

## Le suspect du meurtre de Villelaure présenté au parquet

Peu d'éléments nouveaux ont filtré, hier, dans l'enquête sur le meurtre d'un jeune Pertuisien de 21 ans. Jaoued Kribel avait été tué, dans la soirée de samedi dernier, d'un coup de couteau dans le cœur, dans une rue du centre de Villelaure, un petit village du sud du Vaucluse situé à quelques kilomètres de Pertuis.

L'auteur présumé des faits, un homme de 35 ans, s'était rendu mardi matin aux gendarmes qui

l'ont aussitôt placé en garde à vue à la brigade de Cadenet. Il doit être présenté ce matin devant le procureur de la République d'Avignon qui devrait demander l'ouverture d'une information judiciaire pour "homicide volontaire". Rappelons que l'auteur des faits a été identifié grâce à son téléphone portable, ce qui a permis aux enquêteurs de le contacter alors qu'il s'était réfugié dans sa famille. Au téléphone, les en-

quêteurs lui ont demandé de se présenter à la gendarmerie. Ils travaillent pour l'heure sur le mobile de cette agression. Une première altercation entre le meurtrier présumé et la victime aurait éclaté quelques instants avant le coup mortel. Les proches et les amis de Jaoued, très touchés par cette tragique affaire, se recueilleront demain après-midi à Pertuis, à sa mémoire.

M.T.

## 890 incidents en deux mois dans les lycées et collèges

Les chiffres de novembre et décembre dans l'académie d'Aix-Marseille montrent que les violences physiques ou les insultes constituent la majorité des problèmes. Et pas seulement dans les Zep

Alors qu'une enseignante a été de nouveau victime d'une agression par un élève de 6<sup>e</sup> à Bagnolet (Seine-Saint-Denis), les services du rectorat ont fourni une estimation de la "violence" scolaire dans l'académie d'Aix-Marseille pour novembre et décembre, groupée en grands chapitres (notre infographie). Dans cette académie qui regroupe Bouches-du-Rhône, Vaucluse, Alpes-de-Haute-Provence et Hautes-Alpes, les violences physiques sans arme et les insultes ou menaces graves, regroupées avec trois autres catégories (bizutage, violence avec arme, violences à caractère sexuel) sous le vocable "Atteinte aux personnes" constituent l'écrasante majorité des incidents survenus dans les établissements des premier et second degrés. Les estimations nationales publiées par la Direction de l'évaluation et de la prospective (Dep) dans une étude du 20 no-

vembre dernier arrivent à la même conclusion, mais à l'échelle de la dernière année scolaire, dans le second degré uniquement. Mais les statistiques au niveau français détaillent chaque type d'incidents, 28,9 % concernent des violences physiques sans arme, qu'elles éclatent entre élèves, entre jeunes et enseignants et parfois, en particulier dans le premier degré, entre pro-

fesseurs et parents. Le recensement national précise qu'une arme a été utilisée à 1 651 reprises (2,1 %). Et il y a eu, au niveau national, 8 051 vols ou tentatives. Cette catégorie "vols" est rassemblée dans notre académie avec huit autres rubriques de la catégorie "Atteinte aux biens", ce qui rend les analyses moins faciles. Les chefs d'établissement ont re-

censé au niveau national 1 557 faits de racket ou tentatives, chiffre relativement faible, en contradiction avec les informations venues de la base. Les syndicats d'enseignants considèrent avec circonspection ces données, tant la volonté de minimiser - que les responsables nommés refusés de stigmatiser - est généralisée à tous les niveaux du processus de recensement.

## Un logiciel spécialisé

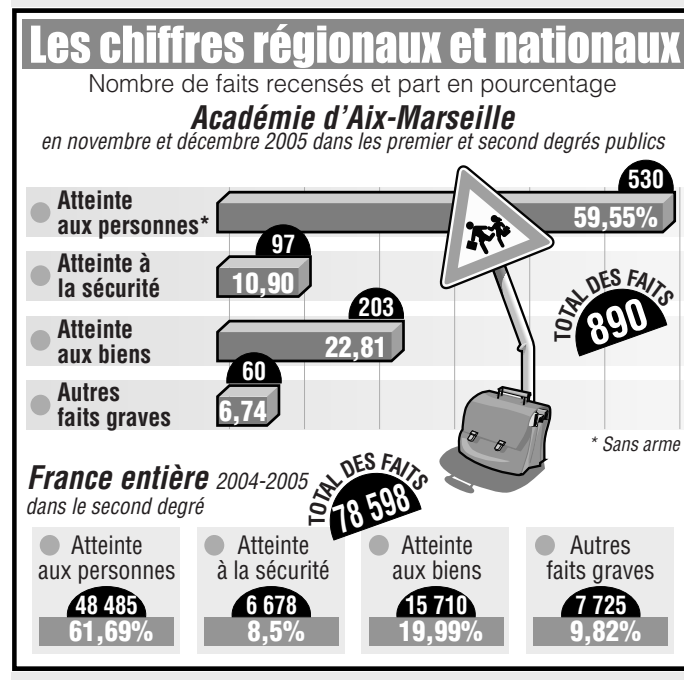
A la rentrée 2001, un nouveau système informatique nommé "Signa" a été mis en place nationalement. Vingt-six types de "violences à l'école" ont été définis qui vont du trafic de stupéfiants (0,8 %), au port d'arme à feu (0,1 %), jet de pierres ou autre projectile (2,8 %). Il revient au conseiller principal d'éducation (CPE) ou au chef d'établissement de remplir des fiches. Tout fonctionnaire tom-

be sous le coup de l'article 40 du code de procédure pénale s'il ne signale pas un fait de violence. "Certains CPE ne le font pas parce qu'ils estiment, à juste titre d'ailleurs, que ce n'est pas leur travail, explique Josiane Dragoni, secrétaire académique du Snes. Quelques chefs d'établissement ne souhaitent pas que ces faits soient mis en exergue dans le profil de leur établissement." Qui se fait porte-parole de la profession, en estimant que "les faits de violence verbale" sont à la hausse. Les services du rectorat précisent que 75 % des établissements ont répondu à l'enquête. Le document de la Dep révèle des chiffres paradoxaux : 10 % des établissements ont signalé près de la moitié des actes en 2004-2005 et parmi eux, 60 % ne sont ni en zone d'éducation prioritaire ni en zone urbaine sensible et ne font pas partie du plan de lutte contre la violence.

Philippe WALLEZ

## Un collégien de Sorgues menace un prof avec un couteau

Un adolescent de 14 ans a été présenté, hier, au vice-procureur de la République. On lui reproche d'avoir brandi un couteau devant le collège Voltaire de Sorgues, d'où il venait d'être exclu. L'adolescent avait, notamment, menacé et insulté un professeur d'éducation physique qui revenait d'une sortie avec sa classe. La justice, particulièrement sensible à ce genre de comportement dans le contexte actuel, a présenté le collégien à un juge pour enfants qui a décidé de sa mise sous contrôle judiciaire.



## Pour les proviseurs, "certains élèves ne sont plus gérables dans une salle de classe ordinaire"

C'est un classique. Le Conseil régional réunit chaque année à Marseille, début janvier, tous les proviseurs de la région. Certains sont à deux stations de métro, d'autres viennent de plus loin, d'Embrun ou de Nice. Hier midi, ils ont attendu un long moment l'intervention de Michel Vauzel, le temps de discuter et d'échanger leurs soucis. Quelques-uns évoquaient l'affaire d'Etampes dans laquelle un de leur confrère a été lavé de toute "faute caractérisée". Alors, faute ou pas faute ? "C'est difficile de se prononcer lorsqu'on ne connaît pas complètement le dossier, dit Yves Rollin, proviseur du lycée Diderot à Marseille. Peut-être pas faute, mais maladroite dans la gestion d'une situation difficile."

"Tout incident dans un établissement prend une ampleur considérable, ajoute José Fouque, proviseur du lycée Vauvargne à Aix-en-Provence et président de l'association Education et Devenir. Tous les événements quotidiens et les incidents qui se produisent dans un lycée n'en franchissent pas les murs et ne prennent pas une ampleur aussi

dramatique qu'à Etampes. Nous sommes là pour les régler. Mais je dirais que l'Education nationale ne s'est jamais donné les moyens de prendre le problème à bras-le-corps. Un proviseur a tellement de questions à régler qu'il peut manquer de réactivité sur un incident. Dans l'académie d'Amiens, j'ai vécu la tentative de mise en place d'une cellule de crise composée de conseillers principaux d'éducation, prêts à apporter leur appui en cas de situation difficile à tel ou tel établissement. Tout le monde a trouvé l'idée excellente. Elle a échoué car on n'a pas su dire sous l'autorité de qui cette cellule devait se placer. Une question de prérogative et de hiérarchie." Les proviseurs tendent à reprocher le manque de courage politique des années passées. "A-t-on mis autant de moyens qu'on le dit dans les zones d'éducation prioritaire, interroge l'un d'eux, et ne faut-il pas admettre qu'une certaine catégorie d'élèves n'est plus gérable dans une salle de classe ordinaire ?"

D.L.

## ASSISES

## Les rumeurs sur l'incendiaire de La Motte échouent à la barre des témoins

Devant les jurés qui jugent Stéphane Audibert, accusé d'avoir allumé un feu en 2003, les témoins à charge modèrent leurs accusations. En premier lieu, les ragots avaient désigné le jeune chasseur

Un défilé de témoins devenus prudents. Si dans le village de La Motte - où a éclaté le gigantesque incendie de juillet 2003 - et à la caserne des pompiers du Muy les rumeurs allaient bon train, devant la cour d'assises du Var, on se fait moins affirmatif. Témoignage après témoignage, le doute vient même écorner le beau travail de fournis des gendarmes qui, en novembre 2003, avait conduit Stéphane Audibert en prison.

Fahmi Dridi est qualifié, dans l'acte d'accusation, de "témoin essentiel". Ce jeune employé municipal a bien entendu Stéphane Audibert ressasser sa rumeur contre la société de chasse sur le territoire de laquelle le feu a été allumé. En octobre, le jeune chasseur pestait encore : "C'est bien fait pour eux, c'est bien fait pour leur gueule, ces enclutés, ils voulaient nous faire payer." Mais Fahmi tempère : "Ce jour-là, peuchère, il était empêché, il avait quatre grammes." Une façon de modérer cette piètre maîtresse de l'accusation car ce père de famille sent bien le poids de sa déposition. Il en est presque malade : "Si je

raconte des conneries, peut-être que je vais lui gâcher sa jeunesse. Il faut avoir de la haine pour le feu et je ne pense pas que Stéphane a de la haine. Je pense pas qu'il ait foutu le feu." Témoin à charge, redouté par la défense, le capitaine Marc Gaymard, du centre des pompiers du Muy, fait, lui aussi, montre de beaucoup de mesure. En 1999, 2000 et 2001, il constatait une concentration de dépôts

de feu sur un même secteur. Et, explique-t-il aux jurés, "Stéphane était souvent présent sur le feu et presque toujours à l'origine de l'alerte". Le capitaine Gaymard prend exemple du 17 février 2000 : six dépôts en quelques heures et la série s'était arrêtée à partir du moment où il avait réussi à coincer Stéphane Audibert à la caserne. Mais, ajoute-t-il, à chaque fois : "Ça ne prouve rien. Je n'ai pas de té-

moins." Soupçonné de menus larcins à la caserne, l'accusé - alors pompier volontaire - avait été poussé par Marc Gaymard à la démission.

## "Cas curieux"

Son beau-frère, Pierre Sénéquier, lui aussi sapeur-pompier, prend moins de gants. A partir du moment où il a "commencé à ouvrir les yeux et les oreilles", tout l'a poussé à soupçonner Stéphane Audibert. Mais, à la barre, il n'a que quatre "cas curieux" pour justifier ses doutes : des pompiers qui croisent l'accusé en allant éteindre un feu naissant ou le signalement d'un feu en sous-bois, "grand comme deux fois la table", que Stéphane Audibert ne pouvait pas voir de chez lui. "Si je l'ai signalé, c'est que je l'ai vu", entend-on s'élever depuis le box.

Après le feu de juillet 2003, La Motte bruissait tellement de rumeurs que Mathieu De Wulf, propriétaire du domaine viticole du Jas d'Esclans, le voisin du domaine des Demoiselles visé par l'incendie, était allé à la gendarmerie. Le nom d'Audibert courait à la poste, à la boulangerie,

on les accusait d'avoir voulu se venger d'une exclusion de la société de chasse des Demoiselles. "J'ai dit aux gendarmes que je n'en pouvais plus et lorsqu'ils m'ont demandé si Stéphane était capable de mettre le feu, je leur ai répondu : oui comme vous." Pour ce viticulteur qui emploie les parents de l'accusé, "ce serait une aberration d'avoir mis le feu là où habitent ses grands-parents". Mathieu De Wulf remet des pendules à l'heure : "Les Audibert ne se sont pas faits virer de la société de chasse, ils en sont partis quand on a voulu faire payer leurs invités." Il peut l'affirmer car, le 26 juin 2003, lui, assistait à la réunion. Ragots, rumeurs, bruits : ces mots reviennent sans cesse au fil des débats, comme si dans ce village du Var, cela avait force de loi. Même Olivier Constantin, l'ami de la famille, un temps soupçonné lui aussi et aujourd'hui emberlificoté dans des déclarations à géométrie variable, confie avoir "l'intuition que Stéphane n'est pas étranger au feu de La Motte" mais, adoucissant aussitôt, "je n'ai pas de preuves". Et c'est bien cela que les jurés souhaiteraient détenir.

Luc LEROUX



La cour d'assises du Var, présidée par Michel Tournier, a entendu, hier, les témoins à charge à la barre. Photo PQR